

RESULTATS DU CONCOURS D'ACCES AU MASTER DE « BIOLOGIE ET MATERIAUX DU MILIEU BUCCAL »

Les candidats admis sont invités à se présenter à la Faculté de Médecine Dentaire de Rabat pour leur inscription, aux dates suivantes :

- **Mardi 1^{er} octobre et mercredi 2 octobre 2024 à 15h00.**
- **Lundi 7 octobre 2024 à 10h00**

Les candidats devront se munir de leur **Carte d'Identité Nationale (CIN)**, l'inscription des candidats de la liste d'attente se fera dans la limite des places disponibles et selon l'ordre de mérite.

NB: Seuls les candidats de la liste d'attente, présents le lundi 7 octobre 2024 à 10h00, seront pris en considération pour une éventuelle inscription.

LISTE DES ADMIS PAR ORDRE DE MERITE

N°	Nom	Prénom
1	BOUDIS	ALAAEDDINE
2	LFERDE	ALI
3	MSIAID	ACHRAF
4	ARFIK	WALID
5	ELQABISSI	AYA
6	HARZALLAH	ACHREF
7	CHLAH	KAOUTAR
8	CHELLI	M HAMED SLAHEDDINE
9	EL ABDLAOUI	SALMA
10	SNASNI	KENZA
11	MOATASSIME	MARWA
12	SOUFAT	YOUSSEF
13	KARIM	SAFAE
14	EL YOUNSI	BOUCHRA
15	MOUALLIF	AYA
16	BOURZAMA	AMINE
17	HIDA	DOHA
18	MTIOUAT	FATIMA ZAHRAE
19	LAGDILI	HANANE
20	OUARHIM	INASS
21	HERCHI	AYA
22	LAROUSSI	KAOUTAR
23	LAAGUIGUE	FATIMA EZZAHRAE
24	GOUROU	NAIMA
25	ELFAKIR	AMINE
26	AIDANE	IKRAM
27	ACHBID	NADIRA
28	BANI	FATIMA ZAHRA
29	EL WARDI	RIM
30	MAGANE	CHAIMAE

LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE

N°	Nom	Prénom
1	LEMJALLAD	HABIBA
2	TERAZI	SALMA
3	ABI	ASMAE
4	BELOMARI	RABAB
5	LAGHRISSI	FATIMA
6	MTALSI	GHITA
7	OUARDY	SOUKAINA
8	EL BRIYAK	NISSRINE
9	EL BAHI	LOUBNA
10	EZ-ZARKOUNI	ISMAIL
11	EN-NACIRI	KAOUTAR
12	ZANBOU	MARWANE
13	HSAYNE	SAMIA
14	RADI	JAMILA
15	EL ATRACH	FATIMA ZOHRA

DOSSIER D'INSCRIPTION

- L'original du diplôme de licence,
- Copie du Baccalauréat
- Deux photos d'identité récentes
- Copie de la CIN
- Une enveloppe A4
- Carnet de vaccination
- Fiche de renseignement dûment remplie (ci-dessous)
- Certificat imprimé de l'assurance contractée en ligne, (voir procédure d'assurance en ligne ci-dessous)



La Faculté de Médecine Dentaire - Rabat a négocié au profit de ses étudiants auprès de Sicareme Assurances le produit  d'assurance conventionné* «Etudes Supérieures» qui répond le mieux aux besoins de couverture des étudiants contre les risques d'accidents susceptibles de les atteindre :

Les étudiants sont couverts, lors de leur cursus, à hauteur des plafonds suivants:

- 150 000 DH en cas de Décès;
- 150 000 DH en cas d'Invalidité Partielle Permanente (IPP);
- 35 000 DH en frais de Soins Médicaux, Chirurgicaux, d'Hospitalisation et de Rééducation;
- 3 500 DH en transport par Ambulance ou Ambulance Médicalisée.

En plus, cette assurance couvre :

- La Responsabilité Civile des Etudiants ;
- Les accidents des étudiants à l'intérieur de l'établissement ;
- Les accidents des étudiants lors du trajet entre le domicile, l'établissement et/ou les lieux des stages au Maroc ;
- Les accidents des étudiants lors des activités sportives, culturelles et para-universitaires, organisées par l'établissement ;
- Les accidents des étudiants lors des Stages au Maroc et à l'étranger avec convention de stage;

L'étudiant lors de son inscription ou réinscription fournit le certificat d'assurance qu'il aura imprimé après l'avoir souscrit sur www.sicareme.com ou l'application mobile « My Sicareme ». Pour plus de détails, veuillez consulter les vidéos explicatives suivantes:

1. Création d'un compte dédié <http://sicareme.com/inscription-ou-identification> : Il est important d'utiliser le mail usuel dans la création du compte car c'est avec cet identifiant ainsi que le mot de passe que l'étudiant pourra réimprimer son attestation autant de fois qu'il le souhaite et qu'il pourra déclarer un éventuel accident ;
2. Création du devis "Assurance Etudes Supérieures" <http://sicareme.com/devis-assurance-etudes-superieures>: Créez votre devis en quelques clics.
3. Paiement par carte bancaire y compris "Minhaty" <http://sicareme.com/paiement-assurance-par-carte-bancaire> : Payez votre assurance sans vous déplacer de chez vous.
4. Paiement en espèces sur Fawatir/Fatourati ou Amanpay <http://sicareme.com/commande-assurance-et-paiement-en-especes>: Générez votre référence de paiement et payez à travers votre portail bancaire CIH ou alors dans les espaces donnés par la liste. Important : la référence de paiement a une durée de vie de 48 heures.

Pour déclarer un sinistre et suivre son dossier jusqu'au remboursement, l'étudiant suit la procédure suivante : Procédure de déclaration et de suivi de sinistre.

CERTIFICAT D'ASSURANCES « ETUDES + STAGES » POLICE N° 470.2020.00000049

C.N.E.	N° C.I.N.	FILIERE	NIVEAU ETUDE	NOM	PRENOM	N° ASSURANCE
21415415	z	test	S6	Ez	Rz	202021 9492648219

Nous soussignés, Sicareme Assurances, certifions par la présente que la Compagnie d'Assurances et de Réassurance ATLANTA sise test, 11111 Casablanca, assure par la police n° 470.2020.00000049 l'Etudiant(e) ci-dessus, régulièrement inscrit(e) sur les contrôles de la Faculté de Médecine Dentaire (Université Mohammed V - Rabat) :

I. au titre de sa Responsabilité Civile en tant qu'étudiant(e) et /ou stagiaire :
 Au terme de la législation en vigueur et, en raison des dommages corporels et / ou matériels causés aux tiers.

II. en Indemnités Contractuelles « Accidents - Etudiants » :
 En cas d'accidents survenus :

- pendant les Cours, les TD, les TP, les visites d'études au Maroc, et les stages au Maroc et à l'Etranger*,
 - lors du trajet au Maroc entre le domicile, l'Etablissement et/ou le lieu de stage,
 - lors des activités sportives, culturelles et para universitaires,
- A hauteur des indemnités suivantes :
- En capital Décès : 150.000,00 dirhams
 - En capital Invalidité Permanente totale plafonné à 150.000,00 dirhams ; pour l'« Invalidité Permanente Partielle - IPP », il est calculé au prorata par application du taux d'IPP retenu
 - En Frais Médicaux et /ou d'Hospitalisation en cas d'accidents scolaires : plafonnés à 35.000,00 dirhams
 - En Frais de Transport sanitaire en cas d'accidents scolaires : plafonnés à 3.500,00 dirhams

III. en Indemnités Accidents Non Scolaires :
 A hauteur des indemnités suivantes :

- En capital Décès : 50.000,00 dirhams
- En capital Invalidité Permanente totale plafonné à 50.000,00 dirhams ; pour l'« Invalidité Permanente Partielle - IPP », il est calculé au prorata par application du taux d'IPP retenu
- En Frais Médicaux et /ou d'Hospitalisation en cas d'accidents non scolaires : plafonnés à 10.000,00 dirhams
- En Frais de Transport sanitaire en cas d'accidents non scolaires : plafonnés à 3.500,00 dirhams

En foi de quoi le présent certificat qui est valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 est délivré pour servir et faire valoir ce que de droit. /

* N.B. : En cas de stages à l'étranger, il est indispensable de produire la convention de stage.

Prime TTC : 50.00 dirhams

Fait à Casablanca, le 23/07/2021



FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025

ETAT CIVIL

Nom
Prénom C.N.E.
Date de naissance
Lieu de naissance
Sexe Masculin Féminin Nationalité

الاسم العائلي
الاسم الشخصي
مكان الزيداد

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e)

HANDICAPE

Oui Non Type de handicap

BACCALAUREAT

Année Série Mention
Type de lycée Libre Public Privé Militaire Français Autre
Académie (4) Province

RENSEIGNEMENTS DES PARENTS

Adresse
Code postal Commune Pays
Profession du père (ou tuteur) Profession de la mère (6)

HEBERGEMENT DE L'ETUDIANT

Type d'hébergement Adresse
Téléphone Adresse mail :

ACTIVITE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Boursier Oui Non

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Pratiquez-vous un sport ? Non Oui Lequel ?
Avez-vous une activité culturelle ? Théâtre Danse Musique Autre

INSCRIPTION

1^{ère} Année 4^{ème} Année
2^{ème} Année 5^{ème} Année
3^{ème} Année 6^{ème} Année

Date :

Signature de l'étudiant